

**AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**  
**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que les élus statueront sur la demande d'usage conditionnel suivante, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 7 septembre 2021, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, et par webdiffusion à l'adresse suivante : <http://www.webtv.coop/group/view?key=3e190cb69d1fc6bcb533e6e351dea5d0>

- **3971, rue Ontario Est** – visant à permettre l'installation d'un café-terrasse rattaché à un débit de boissons alcooliques situé au 3971, rue Ontario Est, à l'angle nord-est de l'avenue Charlemagne.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), cette demande d'usage conditionnel sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours**, du 17 au 31 août 2021.

Durant cette période, toute personne intéressée peut participer à la procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, en personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve  
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1E1

ou encore par courriel au : [MHM\\_greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_greffe-consultation@montreal.ca)

Afin de recevoir une réponse aux questions et/ou commentaires soumis, l'envoi doit inclure les renseignements suivants :

- nom et prénom
- adresse résidentielle
- numéro de téléphone et/ou adresse courriel.
- Le nom et numéro du projet de règlement.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 31 août 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

La demande d'usage conditionnel et la présentation relative aux changements apportés par cette demande seront disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement, à l'adresse suivante à compter du 17 août 2021 :

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-mhm>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 13<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2021**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**